

Image not found or type unknown



Droit aux congés maternité

Par **aeris_old**, le **10/11/2007** à **16:47**

Bonjour,

Je suis en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans. Si je tombe enceinte au cours de ces 2 ans est-ce que j'aurais le droit aux congés maternité? Est-ce que j'ai les mêmes droits que les personnes en CDI?

Merci d'avance